



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nice, le 04 mai 2016

L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur Académique des  
Services de l'Éducation Nationale  
des Alpes-Maritimes



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Organisation syndicale à l'origine de la demande de négociation préalable : FSU  
SNU-IPP

Date du courrier invitant à la négociation préalable : 28 avril 2016

Date, heure, lieu de la négociation : le mercredi 04 mai 2016 à 10 h. à la  
DSDEN.

### 1°. Participants :

- représentants des organisations syndicales concernées :  
M. Gilles JEAN  
M. Christophe MOTTUEL
- représentants de l'administration :  
M. Michel-Jean FLOC'H, Inspecteur d'Académie, DASEN des Alpes-  
Maritimes  
M. Marc TEULIER, Inspecteur d'Académie, DAASEN des Alpes-  
Maritimes  
Mme Sandra PERIERS, Secrétaire Générale DSDEN 06  
M. François TETIENNE, IEN Adjoint à l'IA DASEN

### 2°. Revendications de l'organisation syndicale et réponses apportées par l'administration

- revendications de l'organisation syndicale :
  1. Rappel de principe d'opposition aux d'éventuels refus de temps partiels sur autorisation
  2. Demande de documents relatifs à la négociation préalable :
    - Document chiffré sur le déficit en postes
    - Liste des enseignants qui ont sollicité un temps partiel.
  3. Le SNU-IPP aurait souhaité avoir une information officielle de la part de Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Direction des  
services  
départementaux de  
l'éducation nationale  
des Alpes-Maritimes

Secrétariat Général  
FM /jb

Téléphone :  
04 93 72 63 38  
04 93 72 64 00  
Fax :  
04 93 72 63 63  
Ce. :  
ia06-sg@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix  
06181 Nice cedex 2



4. Le SNU-IPP s'interroge sur le fait que les disponibilités aient été accordées sans difficulté..
5. Information sur les INEAT.
6. Une liste complémentaire élargie (CRPE)

- réponses de l'administration :

2 / 3

Le Ministère de l'Éducation Nationale a fait remarquer à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, au cours du dialogue de gestion, une augmentation des temps partiel de droit.

L'Inspecteur d'Académie a souhaité avoir le chiffrage des demandes de temps partiel avant de faire retour de ses conclusions aux IEN. La demande des clôtures de temps partiel est intervenue le 11 avril 2016 ; le 20 avril, l'intégralité des demandes n'était pas retournée à la DSDEN.

Il était prévu de répercuter ces informations aux organisations syndicales avec les chiffres de demandes de T.P. validés après la réunion des IEN.

Le document sur les demandes de T.P. sera adressé pour la CAPD de juin 2016.

Les INEAT : l'information de la campagne d'ineat a été effectuée auprès des autres départements au mois de février dernier. Aucun blocage des candidats n'est demandé dans le département des Alpes-Maritimes.

PFSE : En 2015, il n'était raisonnable, en termes de niveau des lauréats, d'aller au-delà de 60 et par ailleurs il n'était pas techniquement possible d'accueillir un nombre supplémentaire de stagiaires compte tenu des exigences liées à la formation.

L'Inspecteur d'Académie entend les arguments de l'organisation syndicale sur les cas individuels mais il a l'obligation d'actionner également le levier du temps partiel afin de maîtriser le déficit Postes/Personnels.

Seules les premières demandes de T.P. sont impactées afin de ne pas inquiéter les personnels qui bénéficient déjà de ce dispositif et ont organisé leurs activités privées en ce sens.

L'Inspecteur d'Académie indique que les refus de T.P. sur autorisation seront décidés de manière mesurée.

L'Inspecteur d'Académie propose la tenue d'une CAPD exceptionnelle début juin pour examiner les recours.

L'Inspecteur d'Académie émet un avis favorable à la demande des organisations syndicales sur le fait qu'une copie de la grille d'entretien soit remise aux personnels à l'issue de l'entretien.

Entretiens à partir du 18 mai 2016.



3 / 3

### 3°. Conclusions de la négociation :

- les points d'accord :  
Envoi des documents sur les demandes de temps partiels aux organisations syndicales fin mai.

Organisation d'une CAPD organisée début juin pour examiner les recours suite au refus de temps partiels et permettre le déroulement du mouvement à titre provisoire dans les temps.

Les entretiens se dérouleront à partir du 18 mai 2016.

- les points de désaccord :  
Le SNU-IPP se concerte avec les autres organisations syndicales et maintient le préavis de grève. La décision sera établie après cette concertation intersyndicale.

L'Inspecteur d'Académie